

Journals

No. 237

Thursday, June 3, 1999

10:00 a.m.

Journaux

N^o 237

Le jeudi 3 juin 1999

10h00

PRAYERS

PRIÈRE

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

TABLING OF DOCUMENTS

Mr. Bertrand (Parliamentary Secretary to the Minister of National Defence) laid upon the Table, — Report of the Canadian Forces Provost Marshal for the year 1998. — Sessional Paper No. 8560–361–5A.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale) dépose sur le Bureau, — Rapport du Grand Prévôt des Forces canadiennes pour l'année 1998. — Document parlementaire n^o 8560–361–5A.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Adams (Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— Nos. 361–2350 and 361–2377 concerning international trade. — Sessional Paper No. 8545–361–54X;

— n^{os} 361–2350 et 361–2377 au sujet du commerce international. — Document parlementaire n^o 8545–361–54X;

— Nos. 361–2375 and 361–2376 concerning the income tax system. — Sessional Paper No. 8545–361–10V.

— n^{os} 361–2375 et 361–2376 au sujet de l'impôt sur le revenu. — Document parlementaire n^o 8545–361–10V.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Epp (Elk Island), seconded by Mr. Ritz (Battlefords — Lloydminster), Bill C–518, An Act to amend the Income Tax Act (deduction of property taxes paid in respect of a principal residence), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Epp (Elk Island), appuyé par M. Ritz (Battlefords — Lloydminster), le projet de loi C–518, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déduction des impôts fonciers payés sur une résidence principale), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

— by Mr. Epp (Elk Island), one concerning the income tax system (No. 361–2526);

— par M. Epp (Elk Island), une au sujet de l'impôt sur le revenu (n^o 361–2526);

— by Mr. Adams (Peterborough), one concerning the debts of the poorest countries (No. 361–2527), one concerning the Canada Post Corporation (No. 361–2528) and one concerning the former Yugoslavia (No. 361–2529).

— par M. Adams (Peterborough), une au sujet des dettes des pays les plus pauvres (n^o 361–2527), une au sujet de la Société canadienne des Postes (n^o 361–2528) et une au sujet de l'ancienne Yougoslavie (n^o 361–2529).

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration of the Business of Supply.

Mr. Scott (Skeena), seconded by Mr. Stinson (Okanagan — Shuswap), moved, — That this House recognize that there is significant public concern in British Columbia with respect to how modern treaties and Aboriginal self-government initiatives may affect individual rights, including Aboriginal people; and given the recent controversies, such as the Musqueam Leaseholders controversy and the Kamloops Indian Band's intention to ban trade unions, this House urge the Government of Canada to refer the Nisga'a Treaty Agreement to the Supreme Court of Canada and ask for a judicial ruling clarifying:

(a) whether the terms of the Nisga'a Final Agreement constitute an amendment to Canada's Constitution, and

(b) whether the self-government provisions of the agreement could be used to usurp, diminish or subrogate the individual rights of Nisga'a people as defined in the Canadian Charter of Rights and Freedoms;

And, further, that all activity leading to the introduction of legislation to ratify the Nisga'a Final Agreement in the House of Commons be held in abeyance pending judicial clarification.

Debate arose thereon.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That at the conclusion of the present debate on today's Opposition motion, all questions necessary to dispose of this motion be deemed put and a recorded division be deemed requested and deferred until Tuesday, June 8, 1999, at the expiry of the time provided for Government Orders.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Scott (Skeena), seconded by Mr. Stinson (Okanagan — Shuswap), in relation to the Business of Supply.

Mr. Hill (Prince George — Peace River), seconded by Mr. McNally (Dewdney — Alouette), moved the following amendment, — That the motion be amended by adding before the word "urge" the following:

"strongly"

Debate arose thereon.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

M. Scott (Skeena), appuyé par M. Stinson (Okanagan — Shuswap), propose, — Que la Chambre prenne acte du fait qu'un grand nombre des citoyens de la Colombie-Britannique se préoccupent des effets que les traités modernes conclus avec les premières nations et les initiatives visant à leur conférer l'autonomie gouvernementale peuvent avoir sur les droits de la personne, y compris ceux des Autochtones; et qu'à la lumière de faits récents controversés, notamment l'affaire des titulaires de domaines à bail de Musqueam et l'annonce par la bande indienne de Kamloops de son intention d'interdire les syndicats chez elle, la Chambre demande instamment au gouvernement du Canada de déférer l'accord relatif au traité conclu avec les Nishgas à la Cour suprême du Canada afin qu'elle précise

a) si les termes de l'accord final conclu avec les Nishgas modifient la Constitution du Canada,

b) si les Nishgas pourraient invoquer les dispositions de l'accord relatives à l'autonomie gouvernementale pour usurper, réduire ou subroger les droits de la personne chez les Nishgas tels qu'ils sont définis dans la Charte canadienne des droits et libertés;

et que toute activité concourant à la présentation à la Chambre des communes d'une mesure législative portant ratification de l'accord final conclu avec les Nishgas soit suspendue jusqu'à ce que la Cour suprême ait statué sur ces deux questions.

Il s'élève un débat.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que, à la conclusion du présent débat sur la motion de l'opposition, toutes questions nécessaires pour disposer de cette motion soient réputées mises aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 8 juin 1999, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Scott (Skeena), appuyé par M. Stinson (Okanagan — Shuswap), relative aux travaux des subsides.

M. Hill (Prince George — Peace River), appuyé par M. McNally (Dewdney — Alouette), propose l'amendement suivant, — Qu'on modifie la motion en ajoutant après le mot « instamment » ce qui suit :

« et vigoureusement »

Il s'élève un débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Scott (Skeena), seconded by Mr. Stinson (Okanagan — Shuswap), in relation to the Business of Supply;

And of the amendment of Mr. Hill (Prince George — Peace River), seconded by Mr. McNally (Dewdney — Alouette).

The debate continued.

At 5:15 p.m., pursuant to Standing Order 81(16), the Speaker interrupted the proceedings.

Pursuant to Order made earlier today, the question was deemed put on the amendment and a recorded division was deemed demanded and deferred until Tuesday, June 8, 1999, at the expiry of the time provided for Government Orders.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:19 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Procedure and House Affairs of Bill C-405, An Act to amend the Canada Elections Act (ballot papers).

Mr. Lavigne (Verdun — Saint-Henri), seconded by Ms. Jennings (Notre-Dame-de-Grâce — Lachine), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs.

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 93, the Order was dropped to the bottom of the order of precedence on the Order Paper.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by Mr. Pettigrew (Minister of Human Resources Development) — Actuarial Report of the Old Age Security Program as at December 31, 1997, pursuant to the Public Pensions Reporting Act, R.S. 1985, c. C-13 (2nd Supp.), sbs. 9(1). — Sessional Paper No. 8560-361-596. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities*)

PROCEEDINGS ON ADJOURNMENT MOTION

At 6:20 p.m., by unanimous consent, the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

ADJOURNMENT

At 6:32 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Scott (Skeena), appuyé par M. Stinson (Okanagan — Shuswap), relative aux travaux des subsides;

Et de l'amendement de M. Hill (Prince George — Peace River), appuyé par M. McNally (Dewdney — Alouette).

Le débat se poursuit.

À 17h15, conformément à l'article 81(16), le Président interrompt les délibérations.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, l'amendement est réputé mis aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mardi 8 juin 1999, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17h19, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre du projet de loi C-405, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (bulletins de vote).

M. Lavigne (Verdun — Saint-Henri), appuyé par M^{me} Jennings (Notre-Dame-de-Grâce — Lachine), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines) — Rapport actuariel sur le Programme de la sécurité de la vieillesse au 31 décembre 1997, conformément à la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, L.R. 1985, ch. C-13, (2^e suppl.), par. 9(1). — Document parlementaire n° 8560-361-596. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées*)

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 18h20, du consentement unanime, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

AJOURNEMENT

À 18h32, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10h00, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

